



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 66026

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quels ont été ces dernières années les progrès réalisés dans l'emploi de réservistes au sein des formations musicales des armées et quel est actuellement le nombre de musiciens servant sous ESR dans ces formations.

Texte de la réponse

Le nombre de réservistes ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve (ESR) pour être employés dans une formation musicale des armées ou de la gendarmerie nationale est relativement faible. Cette situation s'explique par les conditions d'emploi des musiques militaires qui exigent de leurs membres une grande disponibilité et un entraînement collectif permanent, peu compatibles avec le recours à des réservistes. Par ailleurs, les armées et la gendarmerie nationale entendent satisfaire en priorité leurs besoins opérationnels et recrutent en conséquence des volontaires rapidement utilisables sur le terrain. Aussi, compte tenu du faible nombre de réservistes sous ESR au sein des formations musicales des armées et de la gendarmerie nationale, les progrès réalisés ces dernières années en matière d'emploi des intéressés n'apparaissent pas significatifs. Les effectifs de réservistes ayant souscrit un ESR et servant actuellement dans une formation musicale des armées ou de la gendarmerie nationale sont détaillés dans le tableau suivant :

	RÉSERVISTES SERVANT dans une formation musicale
Armée de terre	20
Armée de l'air	3
Marine nationale	1
Gendarmerie nationale	0

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66026

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5493

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7393